



**NATURE OCÉANE
40530 - LANDES**

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tel. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr



Décision du Maire : N°26/2026

*Marchés Publics à Procédure Adaptée : Construction d'une salle de sports doux et d'un espace jeunes
– MAPA n°10/2025 – Avenants 3, 4 et 5 Lot 1*

Le Maire de la Commune de Labenne,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L 2194-1 et R 2194-7,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2026 chargeant Madame la Maire de prendre toute décision pour la passation des marchés publics inférieurs aux seuils des marchés formalisés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de construire une salle de sports doux et un espace jeunes,

Vu la décision n°01/2026 attribuant les lots aux différentes entreprises,

Vu la décision n° 07/2026 acceptant l'avenant n° 1 au lot 01,

Vu la décision n°14/2026 acceptant l'avenant n°2 au lot 01 et l'avenant n°1 au lot 03,

Considérant la nécessité de procéder par voie d'avenant pour prendre en compte la réalisation d'un branchement d'adduction fibre, la réalisation d'un local pour l'onduleur des panneaux photovoltaïques ainsi que la réalisation d'un branchement pour adduction à l'eau potable pour l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1er : d'accepter et de signer

- l'avenant n° 3 au marché n° 10/2025 concernant le lot 01 (Gros-œuvre/VRD) attribué à la société Eiffage Construction Pays Basque-Landes.

Le présent avenant engendre une plus-value qui s'élève à 2 526.40 € HT soit 3 031.68 € TTC.

- l'avenant n° 4 au marché n° 10/2025 concernant le lot 01 (Gros-œuvre/VRD) attribué à la société Eiffage Construction Pays Basque-Landes.

Le présent avenant engendre une plus-value qui s'élève à 2 594.88 € HT soit 3 113.86 € TTC.

- l'avenant n° 5 au marché n° 10/2025 concernant le lot 01 (Gros-œuvre/VRD) attribué à la société Eiffage Construction Pays Basque-Landes.

Le présent avenant engendre une plus-value qui s'élève à 1 160.00 € HT soit 1 392.00 € TTC.

Le nouveau montant du marché Lot 01 est de 275 115.44 € HT soit 330 138.53 € TTC.



Article 2 : Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Envoi en Sous-Préfecture

Le 15/09/2026

Et publication/notification

le 15/09/2026

Labenne, le 09 Septembre 2026

La Maire,
Stéphanie CHESSOUX

